

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

Paris, le 12 juin 2014

Autorité environnementale

Le Président de l'Autorité environnementale

Nos réf. : AE/2014/573

Vos réf. : dossier N° : 0025740 CV

Affaire suivie par : Philippe Ledenvic

Tél. : 01 40 81 23 14

Courriel : philippe.ledenvic@developpement-durable.gouv.fr

à

Maître Carole Vinsonneau-Paliès
VPNG Avocats associés
11bis, rue de la Loge
34000 Montpellier

Objet : Recours administratif préalable relatif à la décision n° F-091-14-C-0008

Maître,

Par courrier en date du 17 avril 2014, vous me notifiez le recours administratif préalable relatif à la décision prise par l'Autorité environnementale du CGEDD (Ae) n°F-091-14-C-0008, en tant que conseil de la communauté d'agglomération de Montpellier et de la société d'aménagement de l'agglomération de Montpellier.

Cette décision concernant l'«Extension de la première ligne de tramway de l'Agglomération de Montpellier vers la nouvelle gare TGV » a effectivement fait l'objet d'une rectification le 3 mars 2014, suite à une erreur dans l'identité du pétitionnaire ; la décision rectifiée mentionne bien « la Société d'aménagement de l'agglomération de Montpellier agissant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Montpellier ».

Le texte du recours ne comporte pas d'élément qui modifie les éléments fournis initialement par la Société d'aménagement d'agglomération de Montpellier ; il n'apporte aucun élément de fait qui justifierait que l'Ae modifie la décision querellée. L'Autorité environnementale maintient en conséquence sa décision et rejette le recours administratif préalable déposé.

Le cas échéant, le recours contentieux devra être adressé au Tribunal administratif de Paris, 7 rue Jouy, 75181 Paris CEDEX 04, dans un délai de deux mois à compter de la notification de ce rejet.

Le Président de l'Autorité environnementale



Philippe Ledenvic

Copies à : Monsieur le président de l'agglomération de Montpellier
Monsieur le directeur général de la société d'aménagement de Montpellier